

Règlement du Jeu CONTINENTAL
Du 9 au 16 mai 2014

ARTICLE 1

La société Continental France SNC, RCS Sarreguemines 380 110 304, (ci-après nommée « Continental » ou « la société organisatrice ») organise le Jeu intitulé « Entraînement de rêve avec Continental » accessible du vendredi 9 au vendredi 16 mai 2014 sur sa page fan <http://www.facebook.com/continentalfrance> et sur les bannières sur son site Internet www.continental.fr et sur www.footballmag.fr

La participation à ce Jeu est gratuite, sans obligation d'achat et implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

ARTICLE 2

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique âgée de 8 à 13 ans à la date de la participation, résidant en France Métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel du groupe CONTINENTAL, de ses partenaires, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit. Les participants devront avoir obtenu l'accord de leur parent/représentant légal. Continental se réserve le droit de vérifier ladite autorisation, ainsi que l'âge des participants, et de déclarer nulle toute participation en l'absence d'une telle autorisation ou si le participant n'appartient pas à la tranche d'âge 8- 13 ans.

ARTICLE 3

Pour participer au jeu « Entraînement de rêve avec Continental », les participants sont invités à se rendre du vendredi 9 au vendredi 16 mai 2014 à 12h00 sur la page facebook : <https://www.facebook.com/continentalfrance> et devront devenir fan de la page pour participer.

Il est entendu que tout autre mode de participation que via la page facebook est exclu.

Le jeu est aussi présent sur le site Internet www.continental.fr et sur www.footballmag.fr , en cliquant sur la bannière du jeu sur la homepage.

Sur la page du Jeu le joueur pourra prendre connaissance des informations suivantes :

- le nom du Jeu
- la date du début du Jeu
- la dotation à gagner lors du jeu

Les participants devront répondre aux 3 (trois) questions à choix multiples suivantes :

• **Question N°1**

Les pneus CONTINENTAL sont champions

- A – du freinage
- B – de tennis
- C – de rugby

- **Question N°2**

Où aura lieu la Coupe du Monde de la FIFA 2014 ?

- A – Brésil
- B – Allemagne
- C – France

- **Question N°3**

Quelles équipes rencontreront la France lors des matchs de poule de la Coupe du Monde de la FIFA 2014?

- A – Angleterre, Suède et Ukraine
- B – Allemagne, Portugal et Italie
- C – Suisse, Equateur et Honduras

La dotation du présent Jeu est la suivante :

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant donné les bonnes réponses à l'ensemble des questions posées à l'occasion du présent jeu pour participer **Vendredi 23 mai 2014 à Clairefontaine à un entraînement exceptionnel** concocté par le staff de l'équipe de France.

Un des joueurs de l'Equipe de France, sélectionné pour l'Euro, rejoindra l'enfant gagnant du jeu concours Continental à la fin de cette séance avant d'enchaîner avec son propre entraînement auquel les enfants assisteront dans des conditions exceptionnelles.

Le gagnant participera à cet entraînement exceptionnel avec un groupe de 23 enfants tous sélectionnés par des partenaires de l'Equipe de France.

Le mineur gagnant pourra venir accompagné de 2 parents, soit au minimum d'une personne titulaire de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal), et de toute autre personne ayant un lien de parenté avec le mineur.

Programme prévisionnel « Entraînement de rêve 2014 »:

15h : Accueil des enfants à Clairefontaine devant la statue de la Coupe du Monde

15h15 - 15h45 : Visite guidée de Clairefontaine

15h45 - 16h15 : Remise des équipements + Mise en tenue dans les vestiaires

16h15 - 16h45 : Les enfants assisteront à la conférence de presse officielle de l'Equipe de France

16h45 - 17h30 : Entraînement par petits groupes avec le staff de l'Equipe de France sur la Plaine

17h30 -18h : Arrivée des joueurs et présentation de chaque enfant à son parrain

Entraînement spécifique entre les joueurs et leurs filleuls respectifs

Séance photo + remise de maillot + dédicace

18h - 19h : Entraînement des joueurs de l'Equipe de France.

Les enfants jouent le rôle de ramasseurs de balles

Les accompagnateurs et les partenaires y assistent depuis les tribunes

19h : Départ des enfants et des accompagnateurs.

Les frais de transport (entre le domicile et le lieu de la manifestation), d'hébergements, de restauration, les dépenses personnelles et extra en général non expressément compris dans la (les) dotation(s) restent à la charge exclusive des personnes titulaires de l'autorité parentale sur le gagnant.

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant répondu correctement à l'ensemble des questions posées à l'occasion du présent Jeu. Le tirage au sort sera effectué le 16 mai 2014.

ARTICLE 4

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement pour quelque raison que ce soit, ne pourra être demandé à la société organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier ne pourra être demandé.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu. Aucun changement de date ne sera accepté

Le gagnant sera contacté directement par téléphone par CONTINENTAL. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées dans un délai raisonnable et au maximum le jour de la prise de contact par CONTINENTAL, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son gain, lequel sera automatiquement attribué à un gagnant suppléant.

ARTICLE 5

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse). Le non respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

Les participants ne peuvent jouer qu'une seule fois.

Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant. Les champs obligatoires à remplir pour l'inscription sont les suivants : nom et prénom, âge, téléphone adresse postale, code postal et ville.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus ci-dessus ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 6

Le présent règlement est déposé chez Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à 57200 Sarreguemines. Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de CONTINENTAL FRANCE SNC « Entraînement de rêve », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex, (timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse).

La connexion Internet pour la participation à ce Jeu sera remboursée sur simple demande écrite auprès de CONTINENTAL FRANCE SNC « Entraînement de rêve », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex, sur la base de 5 (cinq) minutes à 0,052 euros

TTC (cinquante-deux millièmes d'euros toutes taxes comprises) soit 0,26 euros TTC (vingt-six centimes d'euros toutes taxes comprises) au total.

Le timbre sera remboursé dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus. Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- (1) le nom du Jeu,
- (2) l'heure et la date de connexion si applicable,
- (3) un relevé d'identité bancaire,
- (4) une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel les appels ont été effectués. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Le règlement peut être consulté sur la page fan <http://www.facebook.com/continentalfrance>

ARTICLE 7

Continental se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse la dotation et sa valeur pourra être ramenée au prorata de la nouvelle durée du Jeu concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Continental se réserve la possibilité de remplacer le lot par un produit d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité du dit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si le lot annoncé ne pouvait être délivré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du lot par le Partenaire, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

Les titulaires de l'autorité parentale sur le gagnant autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion des noms et adresses (ville) du gagnant et des photos de l'évènement sur le site Internet www.continental.fr, www.footballmag.fr et www.facebook.com/continentalfrance ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu. Dans ce cas, aucune participation financière, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être exigée.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante: CONTINENTAL FRANCE SNC « Entraînement de rêve », marketing, BP10519 La Croix – 60205 Compiègne cedex. Les participants sont invités à indiquer également le titre et la période du Jeu ainsi que le nom du site organisateur, soit "continental.fr" et www.entrainementdereveaveccontinental.fr.

ARTICLE 8

Continental rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via les sites sur lesquels le jeu est accessible.

En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement, la

société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Internet www.continental.fr ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciel ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

ARTICLE 9

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du(des) gagnant(s). Elle se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Continental dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de fin de la session de jeu concernée.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, c'est la version déposée chez l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent règlement.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

